

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 12 février 2025

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du 4 décembre 2024.....	3
II. Présentation et demande de subvention du bureau des étudiants (BDE) de l'Inspé de l'académie de Limoges (annexe 1).....	3
III. Réorganisation du Master MEEF mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation » (annexe 2)	4
IV. Procédure et capacité d'accueil du Diplôme d'Université (DU) « Consolidation » mentions « Second degré et Encadrement Éducatif » (annexe 3)	6
V. Périodes de fermeture de l'Inspé de l'académie de Limoges pour l'année universitaire 2024-2025 (annexe 4)	7
VI. Demande de subvention pour le Tournoi de Mathématiques du Limousin (annexes 5 à 7) 7	
VII. Aide à la mobilité internationale.....	8
VIII. Informations diverses	8

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BATTUT	ITRF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	DOBBELS	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
M.	DONZEAU	Principal du collège Jean Moulin - Brive-La-Gaillarde
Mme	HAGEGE	PU - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	Directeur de l'EAFC – Académie de Limoges
Mme	MAGNE	Représentante de l'association CEMEA
M.	MAÎTRE	Vice-Président Formation – Université de Limoges
M.	MAURIE	Représentant des usagers - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MESLIER	Vice-Présidente du Conseil d'Administration – Université de Limoges
M.	OBERT	Président du conseil d'institut - IGÉSR honoraire
M.	RAFFAUD	Représentant des usagers - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Directeur adjoint - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ROUCHAUD	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges – temps partagé 2 nd degré
Mme	VEILLON	Proviseure adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BOUSSELY	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAUD	IA-IPR d'Espagnol – Académie de Limoges
Mme	PERRIER-GAY	Directrice de l'école élémentaire Léon Berland – Limoges
M.	REIX	Directeur de l'Atelier Canopé 87 – Limoges
Mme	ROL	Représentante des usagers - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	SOURISSEAU	Représentante des usagers - M2 MEEF PE Limoges - Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière -Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD
Mme	GAUMET	Directrice adjointe du Premier degré – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres invités :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	PAIN	Président du BDE – Inspé de l'académie de Limoges

M. Obert, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h06.

Suite au renouvellement de l'équipe présidentielle, M. Obert accueille les deux nouveaux représentants de l'Université de Limoges : Mme Meslier, vice-présidente du Conseil d'Administration (CA) de l'Université de Limoges, et M. Maître, vice-président Formation de l'Université de Limoges.

Un tour de table de présentation est réalisé.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte rendu du 4 décembre 2024

M. Obert s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations au sujet du compte rendu du 4 décembre 2024.

Mme Hagège, professeure des universités, précise qu'en page 5 de ce compte rendu, il est noté qu'elle demande si les tarifs de location de salles à l'Inspé pourraient être référencés sur le site internet de la composante ; à ce sujet, elle précise qu'elle évoquait le référencement « Search Engine Optimization (SEO) » qui permet au public extérieur, en saisissant des mots-clés, de connaître facilement l'offre de location de salles à l'Inspé. La modification sera apportée.

M. Obert soumet ce compte rendu du 4 décembre 2025 au vote. Celui-ci est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	23	Pour	21	Contre	0	Abstention	2
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

II. Présentation et demande de subvention du bureau des étudiants (BDE) de l'Inspé de l'académie de Limoges (annexe 1)

M. Pain, étudiant en Master 1 Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation (MEEF) mention « Premier degré », présente, au moyen du diaporama joint en annexe 1, le bureau des étudiants (BDE) de l'Inspé de l'académie de Limoges dont il est le président.

Il indique que ce BDE a été déclaré en tant qu'association loi 1901 et que son nom officiel est « Inspénard ». Il précise que le choix de ce nom résulte d'un jeu de mot reflétant, d'une part, leur identité en tant qu'étudiants de l'Inspé et faisant référence, d'autre part, de manière humoristique et au deuxième degré, à la réputation caricaturale de l'enseignant qui, selon l'opinion publique, ne travaillerait pas assez. Il ajoute que le BDE a fait le choix d'un paresseux comme logo afin de rester dans les stéréotypes souvent associés à ce métier. Il souligne que l'objectif de la mise en place de ce bureau est justement de prouver le contraire en montrant la capacité d'investissement et de dynamisme des futurs enseignants.

M. Pain explique que ce bureau est organisé en plusieurs pôles visant à représenter, à accompagner, à écouter les étudiants de l'Inspé et à répondre à une grande majorité de leurs demandes. Afin de garantir un fonctionnement pérenne, un système de parrainage, reliant chaque membre du bureau à un étudiant de Master 2, a été mis en place. La passation de bureau est prévue au mois de janvier. Cette gestion du BDE sur une année civile permettra donc d'accueillir les nouveaux étudiants de Master 1 et de laisser du temps aux étudiants de Master 2 pour préparer leur concours et valider leur Master.

Ce BDE s'est fixé plusieurs objectifs :

- la communication sur divers sujets de la vie étudiante et le partage d'informations concernant l'institut ;
- la création d'un lien et d'une cohésion entre les différentes mentions et les différents sites de formations (Guéret, Limoges et Tulle). L'idée de création de ce BDE est née au sein de la promotion « Professeur des Écoles ». À ce jour, il est principalement composé d'étudiants de cette mention. Quelques étudiants de la mention « Second degré » ont dès à présent rejoint le bureau. À terme, la volonté est que ce BDE ait un rayonnement plus large et qu'il soit représenté par des étudiants des quatre mentions et des trois sites. Des contacts ont déjà été pris avec des étudiants des sites de Guéret et de Tulle. À noter que sur le campus de Guéret, il en existe déjà un, représenté par des étudiants de l'IUT. Il serait intéressant de se rapprocher d'eux et de s'appuyer sur leur expérience et les partenariats déjà en place ;

- le rassemblement en permettant aux usagers des trois sites de se rencontrer, de créer des liens et de l'entraide ;
- la dynamisation de la composante en proposant divers types de projets à long terme pour et par les étudiants. Le BDE a notamment l'ambition d'organiser une conférence ouverte aux étudiants et au personnel de l'Inspé courant mars-avril, de proposer des soirées à thème sur les trois sites de formation, de prévoir un gala de fin d'année de Master 2 au mois de juin ou encore un week-end d'intégration au mois de septembre pour accueillir les néo-étudiants...

Par ailleurs, le bureau a déjà noué des contacts avec différents partenaires, notamment l'Opéra de Limoges, plusieurs théâtres ou encore musées qui proposent des tarifs réduits à ses adhérents, rendant ainsi la culture plus accessible aux étudiants. Un travail a également été mené en collaboration avec le service de santé des étudiants (SSE) notamment dans le domaine de la prévention.

M. Pain indique aux conseillers qu'un budget prévisionnel a été établi sur la base de 50 adhérents au tarif de 10 € pour l'année et exceptionnellement de 5 € cette année. Un projet de création de sweat-shirts sera conduit ou encore des ventes de viennoiseries seront organisées.

M. Pain ajoute que pour l'aider à mener à bien ses projets, le BDE sollicite une subvention d'un montant de 500 € auprès de l'Inspé. Il explique que le versement de cette subvention aurait un impact direct sur la vie étudiante en permettant la conduite de projets culturels, sportifs ou autres événements, contribuant ainsi au bien-être des étudiants en favorisant leur motivation et implicitement leur réussite. Cela aurait aussi un impact positif sur la composante, la rendant plus attractive, plus dynamique et plus visible notamment à travers les différents réseaux sociaux.

À la suite de cette présentation, les conseillers s'accordent tous à dire qu'il s'agit d'une très belle initiative, très intéressante et félicitent l'engagement des étudiants dans ce projet sérieux et réfléchi. Les activités proposées concourront à favoriser le sentiment d'appartenance. Il est suggéré au BDE de se faire connaître aussi auprès des étudiants du parcours MEEF qui se destinent à devenir de futurs étudiants de l'Inspé.

E. Rouvellac, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, s'engage à accompagner cette dynamique.

M. Maître et Mme Meslier rappellent à M. Pain que le BDE est éligible aux subventions CEVEC et l'engagent à déposer un projet avec demande de financement.

M. Rémondrière, directeur adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, en profite pour remercier la présence du BDE lors de la Journée Portes Ouvertes à l'Inspé, de même que tous les étudiants qui se sont rendus disponibles pour y participer.

M. Obert propose aux conseillers de passer au vote. La demande de subvention du BDE d'un montant de 500 € auprès de l'Inspé de l'académie de Limoges est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	23	Pour	23	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

III. Réorganisation du Master MEEF mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation » (annexe 2)

Mme Hagège présente, à l'aide du diaporama joint en annexe 2, son projet de remaniement de l'offre de formation du Master MEEF mention « Pratiques et Ingénierie de la formation (PIF) » dont elle est responsable. Celui-ci consiste en la création et l'ouverture d'un quatrième parcours dédié à la formation de « Formateur à la Méditation Laïque (FoMeL) » avec une mise en œuvre prévue pour 2026. Ce parcours viendrait s'ajouter aux trois autres déjà existants dans cette mention :

- ✓ le parcours « Expertise en Formation des Adultes (ExFA) »,
- ✓ le parcours « Formation et accompagnement des enseignants (FAcE) »,
- ✓ le parcours « Accompagnement de Dynamique Inclusive (ADI) ».

Elle indique que la méditation a des origines de tradition spirituelle très anciennes mais que ces techniques ont été laïcisées depuis plus de 45 ans. Aujourd'hui, la méditation se définit comme un ensemble de techniques d'entraînement, de régulation de l'attention et des émotions. Elle est l'objet de nombreuses

recherches scientifiques qui en démontrent l'intérêt. Cependant, des précautions sont à prendre en raison des effets physiologiques et psychologiques attestés. Elle impacte les compétences psychosociales, valorisées notamment sur le marché du travail.

Elle ajoute que la méditation de pleine conscience est recommandée par Santé Publique France depuis 2018. Elle est pratiquée dans divers milieux mais il n'existe aucune formation académique et scientifique pour l'enseigner. La mise en place de ce parcours permettrait ainsi de répondre à un besoin sur le territoire en proposant une formation rigoureuse et très encadrée.

La capacité d'accueil envisagée pour ce parcours « FoMeL » serait de 12 stagiaires, avec un maximum global de 30 pour l'ensemble de la mention. Un niveau d'étude Bac+4 et une expérience minimale de trois ans de pratique personnelle de la méditation seraient requis pour intégrer cette formation. Elle ajoute que, comme pour les parcours « ExFA » et « FAcE », la formation serait à terme référencée dans l'Espace Dédié aux Organismes de Formation (EDOF).

En ce qui concerne son coût, il est proposé d'ajouter un tarif différent en fonction du statut des stagiaires.

La maquette de formation serait structurée en quatre unités d'enseignement (UE) dont les trois premières, dédiées à l'acquisition des compétences nécessaires de formateurs, seraient communes avec les parcours « ExFA » et FAcE ». La quatrième UE serait, quant à elle, spécifique à chaque parcours, avec un stage obligatoire. Pour ces trois parcours, les cours se dérouleraient en mode comodal à l'exception de deux semaines en présentiel et d'une semaine supplémentaire pour le parcours « FoMeL », dédiée au travail spécifique des compétences liées à l'enseignement de la méditation.

En termes d'ECTS, un tiers serait alloué à la spécificité du parcours. L'évaluation des stagiaires porterait notamment sur la soutenance d'un mémoire de recherche en lien avec le domaine de formation et sur la réalisation d'un portfolio de compétences.

Mme Hagège estime que cette formation serait, selon elle, en cohérence avec les missions du Master MEEF mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation », celles des universités, des enseignants chercheurs mais aussi avec la feuille de route de la nouvelle équipe présidentielle de l'Université de Limoges. Elle ajoute que les gains financiers pour l'Inspé seraient estimés à 23 000 €. Enfin, elle précise que dans un second temps, elle envisagerait de dé-suspendre les parcours de Master 2 mention « PIF » afin de répondre aux recommandations ministérielles et de développer progressivement l'Apprentissage Programme et la Démarche par Compétences (APDC) dans cette mention.

À la suite de cette présentation, plusieurs conseillers manifestent leur inquiétude vis-à-vis de ce projet.

Tout d'abord, M. Obert explique être très partagé. Au vu des métiers évoqués à travers la présentation, il se demande si l'Inspé est le lieu pour un tel parcours et si ses priorités ne sont pas ailleurs. Il estime que la formation à la méditation aurait plutôt sa place au sein de la Faculté de Médecine ou éventuellement à l'Inspé sous la forme d'une UE facultative comme c'est déjà le cas à l'Inspé d'Aix-Marseille. Il ajoute que la formation initiale des enseignants est régulièrement remise en question à chaque renouvellement ministériel. Selon lui, la mise en œuvre de ce type de parcours ne contribuerait pas à réduire les clivages existants à propos des missions des Inspé. Il souligne que le travail actuel de réécriture du socle de connaissances, de compétences et de culture amène la communauté éducative à s'interroger sur la nécessité de la prise en compte des compétences psychosociales chez les élèves. Selon lui, si l'introduction de ces compétences semble faire consensus, il existe des interrogations quant à l'évaluation de celles-ci, notamment à propos de l'acceptation de celle-ci par les familles qui pourraient légitimement considérer qu'il s'agit là d'une forme d'intrusion dans la sphère intime des élèves.

M. Obert se questionne également sur la coexistence du terme de méditation de pleine conscience et de celui de laïcité. Il demande à Mme Hagège si le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République a été consulté sur cette question et dans le cas contraire, l'invite à le faire. Mme Hagège avoue ne pas avoir consulté ce Conseil et remercie M. Obert pour sa proposition. Elle précise que le terme « pleine conscience » renvoie à un type de méditation laïque. Ainsi, dans ce contexte précis, la méditation ne s'apparente à aucune religion. Mme Gaumet, directrice adjointe à l'Inspé de l'académie de Limoges, rappelle que dans le rapport du Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale (CSEN), il est précisé que la pratique de la méditation en pleine conscience au sein de l'Éducation Nationale doit être très encadrée et se questionne sur la manière d'en garantir une pratique laïque. Mme Hagège indique que les formateurs devront fournir une attestation de formation à la méditation laïque. Elle estime que la méditation est déjà pratiquée dans les écoles sans le dire sachant qu'au moins un exercice de méditation basé sur la respiration est intégré dans le kit « empathie » qui est distribué à tout le monde.

M. Rouvellac juge que le terme laïque n'est pas utilisé à bon escient. Il explique que la laïcité est la reconnaissance de toutes les religions et du vivre ensemble, croyants ou non. Selon lui, le terme laïcité ne signifie pas être dépourvu de caractère religieux. Il ajoute que la laïcité française est inclusive.

Mme Legros, maîtresse de conférences à l'Inspé de l'académie de Limoges, note qu'il s'agit d'une formation de formateurs mais souligne l'ambiguïté existante entre former des formateurs et former à la

méditation.

M. Maître s'interroge sur le potentiel de candidatures et la soutenabilité de la formation. Il se questionne sur le profil des stagiaires. Mme Legros souligne que le public risque en effet d'être restreint dans la mesure où il faut être titulaire d'un Master 1 pour intégrer cette formation. Ils s'accordent sur le fait que cela correspondrait plus à un Diplôme d'Université (DU) qu'à un Master. Mme Hagège répond que contrairement à un DU, un Master garantirait une formation solide, ancrée scientifiquement et une reconnaissance au niveau européen. M. Lorenzo, professeur certifié à l'Inspé, se demande comment il sera possible de garantir un niveau scientifique en un an et sans niveau de formation antérieure.

M. Rouvellac termine sur ce point en indiquant que la direction de l'Inspé ne place pas l'ouverture de ce parcours dans ses priorités. Elle a pour stratégie de renforcer le premier degré sur les trois sites de formation, de faire vivre les quatre mentions et de porter la réforme qui s'annonce prochainement.

M. Obert soumet au vote le projet d'ouverture d'un parcours « Formateur à la Méditation Laïque » au sein du Master MEEF mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation » de l'Inspé de l'académie de Limoges. Celui-ci n'est pas adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	22 (*)	Pour	1	Contre	15	Abstention	6
--------------------------	--------	-------------	---	---------------	----	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite au départ d'un conseiller

IV. Procédure et capacité d'accueil du Diplôme d'Université (DU) « Consolidation » mentions « Second degré et Encadrement Éducatif » (annexe 3)

M. Rouvellac indique aux conseillers que la direction de l'Inspé souhaite que les entrées en Diplôme d'Université (DU) « Consolidation » mentions « Second degré et Encadrement éducatif » soient mieux encadrées afin de prévenir, autant que faire se peut, les recours de la part d'étudiants. Cela passe par :

- un réajustement de la capacité d'accueil de ce DU à 20 places maximum au lieu de 50, ce qui correspond davantage à la réalité des effectifs actuels. Ces places sont réparties au sein des parcours comme suit :

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil
Second degré	Professeur d'Anglais	2
	Professeur Documentaliste	2
	Professeur d'Éducation Physique et Sportive	4
	Professeur d'Espagnol	1
	Professeur d'Histoire-Géographie	3
	Professeur de Lettres	3
	Professeur de Mathématiques	1
	Professeur de Lycée Professionnel Lettres-Histoire-Géographie	1
	Professeur de Sciences Physiques et Chimiques	1
	Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre	1
Encadrement éducatif	Conseiller Principal d'Éducation	1
TOTAL		20

- la mise en place d'une procédure décrivant les pièces constitutives du dossier de candidature, le calendrier à tenir et les différentes étapes de l'analyse des candidatures par les commissions de recrutement concernées.

M. Rouvellac insiste sur le fait qu'il faudra respecter strictement cette procédure. Comme pour les Masters, un procès-verbal devra être dressé par chaque commission sur lequel les avis de refus devront systématiquement être motivés.

Il ajoute qu'il sera possible d'accepter de manière exceptionnelle une candidature supplémentaire au sein d'un parcours à condition de ne pas dépasser la capacité totale maximale de 20 du DU.

M. Obert propose de passer au vote. La capacité d'accueil et la procédure de ce DU « Consolidation » mentions « Second degré et Encadrement éducatif » sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20 (*)	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite au départ de deux conseillers

V. Périodes de fermeture de l'Inspé de l'académie de Limoges pour l'année universitaire 2024-2025 (annexe 4)

Mme Bariant, responsable administrative et financière de l'Inspé de l'académie de Limoges soumet aux conseillers une proposition de périodes de fermeture de l'institut pour l'année universitaire 2024-2025.

Elle explique que le dernier arrêté relatif à la gestion du temps de travail transmis par les services centraux précise que les périodes de fermeture de la composante doivent être votées en conseil d'institut avant d'être validées en Conseil d'Administration (CA).

Elle précise que les fermetures de l'Inspé de l'académie de Limoges correspondent à celles imposées par l'administration centrale. Cependant, elle ajoute que pour les sites de Guéret et de Tulle, compte tenu de leur particularité liée au faible effectif de personnels administratifs sur place, une dérogation est demandée pour les vacances d'été avec une fermeture au 15 juillet 2025 au lieu du 21 juillet 2025. Il s'agit ainsi d'éviter la position de « travailleur isolé » et d'être présent quand les étudiants et les enseignants le sont pour répondre à leurs demandes.

M. Obert soumet au vote la proposition de périodes de fermetures de l'Inspé de l'académie de Limoges pour l'année universitaire 2024-2025. Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

VI. Demande de subvention pour le Tournoi de Mathématiques du Limousin (annexes 5 à 7)

M. Obert informe les conseillers que dans le cadre de l'organisation du Tournoi de Mathématiques du Limousin, l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) de Limoges sollicite une subvention d'un montant de 500 € auprès de l'Inspé de l'académie de Limoges. Il précise que cette année, la demande de subvention est arrivée tardivement et le tournoi a déjà eu lieu. La remise des prix est fixée au 24 mai 2025.

Ce tournoi mobilise tous les ans un certain nombre de classes et d'enseignants du Limousin et constitue un élément de formation important.

M. Obert propose de passer au vote de cette demande de subvention au profit du Tournoi de Mathématiques du Limousin. Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

VII. Aide à la mobilité internationale

Les étudiants de première année de Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » de l'Inspé de l'académie de Limoges ont la possibilité d'effectuer un stage massé d'une durée de trois semaines à l'étranger, au cours du semestre 2. Dans le cadre de cette mobilité, une aide fixe d'un montant de 250 € par étudiant et pour 9 étudiants avait été adoptée lors du conseil d'institut du 4 décembre 2024, pour l'année universitaire 2024-2025.

M. Rouvellac indique aux conseillers qu'en raison d'un nombre important de candidatures et de la proposition de deux lieux de stage supplémentaires par nos partenaires du Maroc, ce sont désormais 11 étudiants qui auraient la possibilité de faire un stage à l'international. C'est pourquoi l'Inspé sollicite le conseil d'institut pour que l'aide de 250 € soit accordée à deux étudiants supplémentaires.

M. Obert propose de passer au vote. L'attribution par l'Inspé de l'académie de Limoges d'une aide à la mobilité internationale d'un montant de 250 € par étudiant pour deux étudiants supplémentaires est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du conseil d'institut.

Nombre de votants	20	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

VIII. Informations diverses

M. Rouvellac indique que la procédure *Mon Master* suit son cours. Il précise aux conseillers que la date de l'épreuve de positionnement pour l'entrée en première année de Master MEEF mention « Premier degré » est fixée au samedi 17 mai 2025. Elle aura lieu à la Faculté de Médecine et les candidats composeront cette année sur des tablettes.

En ce qui concerne la réforme, elle devrait se poursuivre selon les déclarations ministérielles mais à ce jour, il n'y a aucune information complémentaire, ni aucun calendrier connu.

Les conseillers ne souhaitant pas aborder d'autres questions diverses, M. Obert les remercie. Il informe les conseillers que le prochain conseil d'institut programmé au 16 avril 2025 sera sans doute reporté et qu'ils seront informés de la nouvelle date prochainement. Il clôt la séance à 16h28.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Dominique OBERT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr